



MAIRIE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de juin, le conseil municipal de MARCIGNY régulièrement convoqué en date du douze juin deux-mille vingt-cinq s'est réuni à seize heures trente au nombre prescrit par la loi, en présence du public, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame Carole CHENUET, Maire.

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
CHENUET Carole	X		
CHAVIGNON Gilles	X		
CLEMENT Monique		X	Pouvoir donné à Frédéric CHANDON
CHANDON Frédéric	X		
JANVIER Renée	X		
FERNANDEZ Laurent	X		
PROST Denis		X	
PERRIER Robert	X		
BILLON Odette	X		
RENARD François	X		
GIRARD Valérie		X	Pouvoir donné à Gilles CHAVIGNON
KELLER Sébastien	X		
VERSTRAETEN Géraldine		X	Pouvoir donné à Carole CHENUET
THION Olivier		X	Pouvoir donné à Robert PERRIER
MONTESANO Marina	X		
PONCET Louis		X	
HAUTIER René	X		
PEGUIN René	X		
HENRY Jacques		X	

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 16
- Absents : 7
- Exclus : 0

Secrétaire de séance : François Renard

En préambule Madame le Maire rappelle la réception le 12 juin dernier d'une déclaration de cession d'un fonds de commerce dont la vente doit impérativement intervenir au plus tard le 30 juin. Elle rappelle l'organisation exceptionnelle de ce conseil municipal compte tenu de l'urgence du dossier et des réunions ce même jour, permettant ainsi aux élus un seul déplacement.

1. Déclaration d'intention d'aliéner

Cession d'un fonds de commerce sis 25, Place du Cours (parcelle AK 445) à Marcigny pour un montant de 49 000 €. L'acquéreur exercera la même activité de bar, café, petite restauration, tout domaine de la restauration, soirée à thème La cession du fonds comprend la cession du droit au bail. Il sera renouvelé à la fin de la période de 9 ans soit en 2032. Oui cet exposé les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2. Informations et questions diverses

Dépôt du dossier de demande de subventions auprès de la DRAC pour l'entretien de la porte monumentale de la mairie et celle de l'église. Coût des travaux 17 840 € HT, subvention possible 5 352 €. Mise à jour du site internet réalisée courant mai par un stagiaire. www.marcigny.com est en ligne depuis début juin.

Séance levée à 16h37
Le Maire,
Carole CHENUET